

Extraits de procuration de Monsieur et Madame Dominique et Marieke SERRA à SI
NORIMMOB C SA représentée par Monsieur Frederic Mydske

VENTE A TERME CONDITIONNELLE
ET DROIT D'EMPTION

Devant **ALEXIS de SELLERS**, notaire à Lausanne pour le Canton de
Vaud, _____

— se présentent : —

D'une part : _____

1. Monsieur Dominique François **SERRA**, né le 23 avril 1959, originaire de
Bagnes (VS), domicilié à 1917 LN Amsterdam (Pays-Bas), Reguliersgracht numéro 85-2,

2. son épouse, Madame Caroline Marieke **SERRA**, née le 3 mars 1964,
originaire de Paudex (VD), du même domicile que son époux prénommé, _____

ci-après nommés : « les vendeurs », _____

D'autre part : _____

S.I. NORIMMOB C SA (CHE-100.309.544), société anonyme dont le siège
est à Crissier, _____

représentée par Monsieur Frédéric Mydske, administrateur unique, qui
l'engage valablement par sa signature individuelle, _____

ci-après nommée : « l'acquéreuse », _____

Ceci exposé, Monsieur et Madame Dominique et Caroline Serra déclarent
vendre la parcelle ci-après désignée, à S.I. NORIMMOB C SA qui déclare l'acquérir, en
son nom personnel et/ou au nom du nommable de son choix qu'elle désigne d'ores et
déjà en la personne d'une société anonyme avec siège à Crissier (VD), qui sera
constituée ultérieurement sous la raison sociale « NILOU SA » ou « NILOU Paudex SA »

1

[...]

2. L'acquéreuse mettra à l'enquête des travaux strictement conformes aux
plan et règlement d'extension en vigueur dans la Commune de Paudex (VD) et sans
demande de dérogation. Elle s'engage à tout mettre en œuvre pour obtenir le permis de
construire du projet en question et pour faire lever toute opposition éventuelle. _____

Les vendeurs donnent d'ores et déjà procuration à l'acquéreuse, pour les
représenter auprès de toutes autorités, dans toutes les démarches concernant le permis
de construire précité et notamment aux fins de signer, pour leur compte, les plans et
demandes de permis de construire, étant entendu que tous les frais y relatifs seront à la
charge exclusive de l'acquéreuse. _____

3

Copie certifiée conforme :
Pully, le 11 novembre 2025, pour NILOU SA, Peter BRUN

